



29 rue Alphonse Bertillon 75015 PARIS

Tél : 01 75 43 37 70

[accueil@clcvparis.org](mailto:accueil@clcvparis.org)

SIRET n° 498 850 486 00024

[clcv-paris.over-blog.com/](http://clcv-paris.over-blog.com/)

[twitter.com/clcvparis](https://twitter.com/clcvparis)

<http://facebook.com/clcvparis>

## **CONVOCAATION**

à l'Assemblée Générale de la CLCV Paris qui se tiendra

**jeudi 26 mars 2020**

**à 18h**

**Maison des associations Paris 15**

22 Rue de la Saïda, 75015 Paris

**Bus 89 – arrêt morillons - dantzig**  
**Tramway T3A – arrêt Georges Brassens**  
**Métro – Porte de Vanves**

---

## **ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE**

- ❖ **18h** Mot d'accueil de la Présidente de la CLCV Paris
  - ❖ **18h10 :** Présentation du rapport d'activité
  - ❖ **18h30 :** Présentation du rapport financier
  - ❖ **19h :** Présentation des candidatures au conseil d'administration
  - ❖ **19h30:** Vote sur le rapport d'activité 2019, les rapports financiers 2019
  - ❖ **20h :** Vote sur les candidats au Conseil d'administration
  - ❖ **20h45:** Présentation des résultats des votes
  - ❖ **21h :** Conclusion par un apéritif
- .....



## Vous trouverez ci-joint:

- ❖ Le **formulaire d'acte de candidature au CA, qui doit parvenir le 11 mars au plus tard à la CLCV Paris**
- ❖ La présente convocation
- ❖ Un plan du quartier
- ❖ Un formulaire de **pouvoir à un autre adhérent** si vous ne pouvez venir

Les documents de l'assemblée générale vous parviendront dans les plus brefs délais.

L'assemblée générale est un moment fort de la vie de notre association. Elle vous permettra de rencontrer d'autres adhérents, de prendre connaissance de nos activités, de poser vos questions et donner votre avis.

Venez nombreux.

## RAPPEL DES MODALITES RELATIVES AU VOTE

### ❖ **Modalités de vote :**

- **Ne peuvent voter ou donner pouvoir que les adhérents à jour de leur cotisation 2019.**
- Les associations constituées votent par l'intermédiaire d'un délégué portant autant de voix que de cotisations à jour.
- Les adhérents à un groupement de locataires sont considérés comme des adhérents individuels. Toutefois, leur représentant désigné dans le cadre de la loi SRU peut recevoir autant de pouvoirs que d'adhérents à jour de leur cotisation.
- Les adhérents individuels non membres d'un groupement ont une voix et peuvent également recevoir 10 pouvoirs.
  - Le vote se fait par bulletin secret.
  - Le vote est nominatif pour les membres du CA.
  - Sont élus à la majorité des suffrages exprimés, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix et dans le cadre du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des voix, si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges, un second tour sera aussitôt organisé.
  - Bureaux de vote et dépouillement seront assurés par des personnes désignées en début de séance.

### ❖ **Pouvoirs :**

- **Pour les associations constituées**, il ne sera pas autorisé de donner pouvoir, ces dernières devront trouver un de leurs membres pour les représenter. Il leur sera demandé d'indiquer le nom d'un délégué autorisé à porter l'ensemble des mandats auquel a droit l'association.
- Les adhérents individuels (membres d'un groupement ou non) détenteurs de pouvoirs sont priés de les apporter le jour de l'assemblée générale.
- Les personnes donnant pouvoir sont priées de vérifier auprès de la personne à qui elles donnent pouvoir qu'elle est d'accord et qu'elle n'a pas dépassé son quota de 10 pouvoirs.
- Il est également possible d'envoyer son pouvoir dûment complété (les pouvoirs en blanc ne seront pas pris en compte) à la CLCV Paris, sous la même réserve de 10 pouvoirs par membre présent à l'assemblée générale.

### ❖ **Organisation de l'Assemblée générale :**

- Un bureau de séance sera constitué lors de l'AG, il sera composé d'un président et d'un secrétaire.